

<p align="center">PROCEDURE DU DEROULEMENT DE L'EPREUVE ORALE à l'IFAS AGESPA 6-8 avenue du Bois – 92290 CHATENAY-MALABRY</p>
--

L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points est évaluée par :

- La directrice de l'IFAS AGESPA ou un infirmier, formateur permanent,

- Un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

L'épreuve se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie notée sur 15 points vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

- b) Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Les candidats à l'oral, doivent se présenter muni de leur pièce d'identité et de leur convocation, un quart d'heure avant le début des épreuves.

Les candidats dispensés de l'écrit doivent se présenter avec l'original de leur diplôme.

Durant les 10 minutes de préparation du sujet, le candidat est installé dans une pièce sans ses affaires personnelles (calculatrice, téléphone, sac, livre etc....). Un stylo et des feuilles lui seront fournis.